

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRAN

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION  
TRANSFRONTALIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier  
74100 ETREMBIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE**

OBJET :

**APPROBATION DU  
COMPTE DE  
GESTION 2023**

**N°A-2024-11**

**Séance du : 19 avril 2024**

**Convocation du : 11 avril 2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14**

**Présidente de séance : Madame Anny Martin**

**Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer**

**Membres présents :** Nathalie Hardyn, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Christian Aebischer, Patrick Antoine, Gabriel Doublet, Christian Dupessey, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot,

**Membres excusés :** Roxane Dupommier, Alain Carlier, Marc Châtelain, Ludovic Wiszniewski,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif le budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

La Présidente,

Signé et approuvé par : Anny  
MARTIN  
Date de signature : 23/04/2024  
Qualité : GLCT - Présidence

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*